

Assemblée Générale Statutaire

APRÈS-GE

Mardi 30 mai 2017

Impact Hub

J'

ENTREPRENDS

ESS



Chambre de l'économie
sociale et solidaire
APRÈS-GE

18h30

Assemblée générale statutaire

Réservée aux membres d'APRES-GE

19h45

Pitches inspirants

**APRES-GE aux Vergers
Supermarché Participatif Paysan
L'Auberge des Voisins
Espace Chantier
neonomia**

21h00

Apéritif

Ordre du jour

- 1. Accueil et bienvenue**
- 2. Adoption de l'ordre du jour de la présente Assemblée générale**
- 3. Adoption des procès-verbaux des assemblées générales 2016, soit 24 mai et 7 décembre 2016**
- 4. Rapport de gestion 2016**
 1. Présentation et approbation du rapport d'activités 2016
 2. Présentation et approbation des comptes 2016
- 5. Élection des vérificateurs-trices aux comptes**
- 6. Élection du comité**
- 7. Nouvelle modification des statuts (en vue de la reconnaissance d'utilité publique)**
- 8. Divers – Propositions individuelles**



3. Adoption des procès-verbaux des assemblées générales 2016:

- Assemblée générale statutaire du 24 mai 2016
- Assemblée générale extraordinaire du 7 décembre 2016



4. Rapport de gestion 2016

4.a Rapport d'activités 2016

Version complète disponible ici:

http://www.apres-ge.ch/sites/default/files/APRES-GE_RA_2016.compressed.pdf



L'équipe actuelle d'APRES-GE



Lara, BARANZINI
Responsable du Pôle développement ESS
Jusqu'au 31 mai 2017



Fanny, BERNARD
Responsable du Pôle Développement économique



Ludivine, BERTIZZOLO-HAUSLER
Conseillère en insertion professionnelle PPE+



Muriel, BESSE
Chargée d'administration PPE+, Assistante relations membres



Antonin, CALDERON
Responsable du Pôle Développement et Promotion de l'ESS



Caroline, PIFFARETTI
Responsable du pôle Emploi-formation, Coordinatrice du PPE+



Sandra, VAZQUEZ JAEggi
Conseillère en insertion professionnelle PPE+



Anouk-Nadège, ZOSSO
Coordinatrice finances et administration



A. Pôle Emploi et formation



Un + pour les personnes en recherche d'emploi

- Une expérience professionnelle valorisante et valorisable
- Un tremplin pour rejoindre l'ESS
- Un accompagnement sur mesure pour les recherches d'emploi et le développement du réseau
- Des formations et des rencontres avec des recruteurs et recruteuses

Un + pour les membres

- Mise à disposition d'une personne compétente, autonome et motivée pendant 6 mois pour renforcer une activité ou développer un projet
- Démarches administratives prises en charge par l'équipe du PPE+
- Aucun frais d'accueil
- Appui lors de recrutements (savoir-faire, candidat-e-s potentiel-le-s)

Les chiffres clés de l'année

82 participant-e-s

49% de 25-35 ans

62% de femmes

65% profil universitaire HES

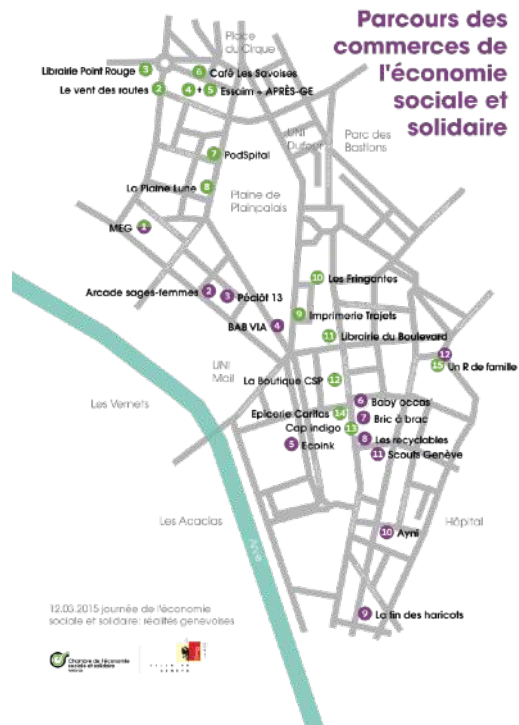
54% ont retrouvé un emploi durable

48% dans l'économie sociale et solidaire

8,2/10 Moyenne de satisfaction de membres d'APRÈS-GE ayant accueilli des participant-e PPE+



B. Pôle Développement et promotion de l'ESS



B. Pôle Développement et promotion de l'ESS



B. Pôle Développement et promotion de l'ESS



swisstainability forum
28 et 29 juin 2016 • Lausanne



eco.festival 27-29 mai 2016

eco.congrès
nature 11^e édition
27 mai 2016 Bâle



«La Suisse et les enjeux de l'alimentation mondiale»



Basel Energie, SVgroup, Hubert Imag, TOPIFFER BASEL



C. Pôle Développement économique



4.b Comptes 2016

Chiffres 2016 de la Chambre (en CHF)

Total des produits	1'086'075.- (<i>y compris ES</i>)
Charges personnel	841'250.- (<i>y compris ES</i>)
Frais généraux	251'938.-
Déficit 2016	7'114.-



Résultat 2016 : déficit de CHF 7'114.- dû à :

- Fermeture de l'incubateur essaim fin juin 2016
- Perte liée au locaux Rue Liotard (90% d'inoccupation d'un bureau)

=> Les Fonds propres d'APRES-GE passent de CHF 124'000.- à CHF 117'000.- (arrondis)



4.b Comptes 2016

ACTIFS	AU 31.12.2016	AU 31.12.2015
ACTIFS CIRCULANTS		
Liquidités	51'979.43	117'599.69
Débiteurs	26'597.30	35'691.61
Débiteurs des entrepreneurs salariés	-	35'917.24
Charges payées d'avance	11'322.60	4'233.63
Produits à recevoir	98'547.70	116'209.55
Produits à recevoir des entrepreneurs salariés	-	6'593.98
TOTAL ACTIFS CIRCULANTS	188'447.03	316'245.70
ACTIFS IMMOBILISÉS		
Garanties et cautions (y compris entrepreneurs salariés)	11'060.20	21'512.35
Participation coopérative Néonomia	500.00	-
Immobilisations incorporelles des entrepreneurs salariés	-	2'234.00
TOTAL ACTIFS IMMOBILISÉS	11'560.20	23'746.35
TOTAL DES ACTIFS	200'007.23	339'992.05

PASSIFS	AU 31.12.2016	AU 31.12.2015
FONDS ÉTRANGERS		
Fonds étrangers à court terme		
Créanciers divers	5'906.05	11'794.75
Créances envers entrepreneurs salariés	-	16'289.43
Créanciers charges sociales	9'019.20	34'145.92
Salaires à payer entrepreneurs salariés	11'601.40	-
TVA due	1'751.60	10'567.67
Charges à payer	23'397.00	16'906.12
Charges à payer entrepreneurs salariés	-	1'707.52
Produits reçus d'avance	1'618.00	1'185.50
Comptes courants avec les entrepreneurs-salariés	-	93'567.50
Total fonds étrangers à court terme	53'293.25	186'164.41
TOTAL FONDS ÉTRANGERS	53'293.25	186'164.41
FONDS AFFECTÉS PAR DONATEURS OU RECETTES PROPRES AUX FONDS		
Fonds affecté projet Visibilité et renforcement de l'ESS	30'000.00	30'000.00
TOTAL FONDS AFFECTÉS	30'000.00	30'000.00
Fonds propres		
Résultats reportés	123'827.64	174'046.17
Résultat de l'exercice	-7'113.66	-50'218.53
Total fonds propres	116'713.98	123'827.64
TOTAL DES PASSIFS	200'007.23	339'992.05

Compte de résultat pour l'exercice clos le 31.12.2016

COMPTES	2016	2015
PRODUITS		
Contributions des collectivités publiques		
Etat de Genève	585'365.80	625'779.00
Ville de Genève	77'216.00	350'000.00
CCGC & OCE, aide à l'emploi	-	10'308.45
Subvention en nature ville de Genève	-	1'320.00
TOTAL CONTRIBUTIONS DES COLLECTIVITÉS PUBLIQUES	662'581.80	987'407.45
DONS ET CONTRIBUTIONS PRIVÉES		
Contributions Fondation CH pour projet PEC	-	31'963.02
Dons privés	175.00	-
TOTAL DONS FONDATIONS	175.00	31'963.02
AUTRES PRODUITS		
Cotisations membres	55'897.31	56'450.65
Revenus de ventes et prestations	74'702.08	77'643.17
Revenus des entrepreneurs salariés	287'234.95	545'214.40
Produits et recettes diverses	4'915.76	6'716.82
Revenus financiers	567.77	539.63
TOTAL AUTRES PRODUITS	423'317.87	686'564.67
TOTAL PRODUITS	1'086'074.67	1'705'935.14

CHARGES	2016	2015
Charges de personnel		
Salaires	795'651.26	1'209'896.25
Charges sociales	105'842.50	168'695.60
Autres charges de personnel	5'663.00	44'710.39
Remboursement des assurances	-65'906.35	-35'399.10
TOTAL CHARGES DE PERSONNEL	841'250.41	1'387'903.14
FRAIS GÉNÉRAUX		
Achats entrepreneurs salariés	55'990.71	26'241.13
Honoraires	124'106.90	199'647.77
Frais de locaux	93'651.28	117'870.20
Frais administratifs	58'678.47	78'060.06
Frais d'événements	3'618.45	29'761.76
Frais de promotion et de représentation	5'458.30	41'470.33
Constitution de provision ou correction d'actifs	480.00	7'441.39
Comptes courants avec les entrepreneurs salariés	-93'567.50	-4'949.55
Amortissements entrepreneurs salariés	2'234.00	2'233.00
Charges financières	1'287.31	3'670.37
TOTAL FRAIS GÉNÉRAUX	251'937.92	501'446.46
TOTAL CHARGES	1'093'188.33	1'889'349.60
RÉSULTAT NET, AVANT RÉSULTAT DES FONDS	-7'113.66	-183'414.46
Attributions aux fonds	-	-
Utilisation des fonds	-	133'195.93
RÉSULTAT NET	-7'113.66	-50'218.53

Rapport de l'organe de contrôle des comptes (Fiduciaire Chavaz)

FIDUCIAIRE CHAVAZ SA

Ch. Chavaz & D. Keller

Rapport de l'organe de révision
sur le contrôle restreint
à l'Assemblée générale ordinaire des membres de
l'Association APRES-GE,
Chambre de l'économie sociale et solidaire
Genève

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) l'Association APRES-GE, Chambre de l'économie sociale et solidaire pour l'exercice 2016 arrêté au 31 décembre 2016.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Comité Directeur alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ou d'autres violations de la loi ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'éléments nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

Carouge, le 7 avril 2017

FIDUCIAIRE CHAVAZ SA



Denis Keller
Expert-réviser agréé
Réviser responsable



Christian Chavaz
Expert-réviser agréé

Approbation du Rapport de gestion 2016 et décharge du Comité



5. Élection des vérificateurs-trices aux comptes

Proposition du comité de continuer avec la

FIDUCIAIRE CHAVAZ SA



6. Élection du Comité



Membres actuels se représentant



ZGRAGGEN LINSER, Carole
Présidente



Christophe, DUNAND
Secrétaire



ROSSIAUD, Eric
Trésorier



Gregory, CHOLLET



Rolin, WAVRE



René, LONGET



Sandrine, MEYER-CHANSON



Michel , PLUSS



Jérôme, LAEDERACH



Quentin, MATHIEU



Claude , MUDRY



Nouvelle candidature

Aude Wermeil,
Directrice de
**FONCTION
CINEMA**

Mesdames, Messieurs,

Je suis engagée depuis de nombreuses années dans le domaine de la création audiovisuelle, et c'est depuis 2007 que je dirige Fonction: Cinéma, une association dédiée au développement de ce secteur.

Parallèlement, j'ai participé activement aux **trois Forums** organisé par l'ensemble des milieux culturels (RAAC-Rassemblement des artistes et acteurs culturels) qui avaient pour but **d'insuffler un nouveau regard sur les activités culturelles, notamment en valorisant la dimension économique que représente ce domaine très riche et varié à Genève**. Fédérer les énergies nous a valu de pouvoir concrétiser des buts communs à chaque discipline artistique, à l'instar de l'adoption d'une nouvelle loi cantonale sur la culture en 2013.

J'ai plus que jamais la conviction que **les échanges de pratiques et d'expérience entre différents secteurs d'activités sont nécessaires et porteurs de dynamiques constructives** et c'est ce qui a motivé les divers engagements qui ont jalonné mon parcours.

C'est dans cet esprit que je porte ma candidature à rejoindre le comité de la Chambre de l'économie sociale et solidaire en espérant pouvoir y apporter mon expérience dans le domaine culturel.

Je me réjouis de la perspective de découvrir plus avant les champs d'actions de la Chambre et défendre avec elle le développement des activités de ses membres, rassemblés autour de valeurs communes.

Aude Vermeil



7. Nouvelle modification des statuts (en vue de la reconnaissance d'utilité publique)

Suite à une demande d'examen des statuts auprès de la CAGI, ces derniers ne remplissent pas entièrement :

- **la clause de non retour** (lors de la dissolution, l'actif va à une institution d'intérêt public analogue et bénéficiant de la reconnaissance d'utilité publique)
- **la clause de non rémunération** (la voix consultative des membres de l'équipe au Comité)
- **le respect de l'article 64.3 du code civil suisse** (indiquant que d'autres assemblées peuvent être convoquées par le comité ou lorsque le cinquième des membres en fait la demande.)



1- clause de non retour (Article 13)

Statuts actuels:

La dissolution de l'association ne peut être décidée que par une assemblée extraordinaire, spécialement convoquée à cet effet. Il sera alors procédé à la liquidation du patrimoine par un ou plusieurs liquidateurs désignés par l'assemblée générale et investis à cet égard de tous les pouvoirs nécessaires. *Le solde éventuel de liquidation est remis à une organisation sans but lucratif poursuivant des buts analogues.*

Statuts modifiés:

La dissolution de l'association ne peut être décidée que par une assemblée extraordinaire, spécialement convoquée à cet effet. Il sera alors procédé à la liquidation du patrimoine par un ou plusieurs liquidateurs désignés par l'assemblée générale et investis à cet égard de tous les pouvoirs nécessaires.

En cas de dissolution de l'association, l'actif disponible sera entièrement attribué à une structure poursuivant un but d'intérêt public analogue à celui de l'association et bénéficiant de l'exonération de l'impôt. En aucun cas, les biens ne pourront retourner aux fondateurs physiques ou aux membres individuels, ni être utilisés à leur profit en tout ou partie et de quelque manière que ce soit.

Code couleur: noir = commun aux statuts actuels et modifiés

rouge = à retirer | vert = à ajouter



2- clauses de non rémunération (Article 9)

Statuts actuels:

Les membres du comité agissent en principe bénévolement. Ils peuvent prétendre à une juste indemnisation de leurs frais effectifs, ainsi que pour leurs travaux lorsque ceux-ci dépassent le cadre usuel de la fonction. L'assemblée générale peut décider de verser des jetons de présence. Ceux-ci ne doivent pas excéder les tarifs des commissions officielles. Ils sont rendus publics ou font l'objet d'une ligne séparée au bilan.

Statuts modifiés:

*Les membres du comité de l'association **agissent bénévolement** et ne peuvent prétendre qu'à l'indemnisation de leurs frais effectifs et de leurs frais de déplacement. D'éventuels jetons de présence ne peuvent excéder ceux versés pour des commissions officielles. Pour les activités qui excèdent le cadre usuel de la fonction, chaque membre du comité peut recevoir un **dédommagement approprié**.* Ceux-ci ne doivent pas excéder les tarifs des commissions officielles. Ils sont rendus publics ou font l'objet d'une ligne séparée au bilan. ***Les employés rémunérés de l'association ne peuvent siéger au comité de l'association qu'avec une voix consultative.***

Code couleur: noir = commun aux statuts actuels et modifiés
rouge = à retirer | vert = à ajouter



3- Respect l'article 64.3 du code civil Suisse (Article 6 §2)

Statuts actuels:

Les propositions individuelles doivent être soumises au comité exécutif au moins 5 jours avant l'assemblée générale, afin que ce dernier puisse prendre position à leur sujet et les soumettre à l'assemblée générale. D'autres assemblées peuvent être convoquées par le comité exécutif suivant les besoins. Des groupes de travail peuvent également être constitués.

Statuts modifiés:

Les propositions individuelles doivent être soumises au comité exécutif au moins 5 jours avant l'assemblée générale, afin que ce dernier puisse prendre position à leur sujet et les soumettre à l'assemblée générale. D'autres assemblées peuvent être convoquées par le comité exécutif suivant les besoins, *ou lorsque le cinquième des membres en fait la demande*. Des groupes de travail peuvent également être constitués.

Code couleur: noir = commun aux statuts actuels et modifiés
rouge = à retirer | vert = à ajouter



7. Divers – Propositions individuelles



Le quartier autrement

L'ECOQUARTIER DES VERGERS


PRESENTATION DE MEMBRES **INSPIRANTS**

SPP—
Supermarché
Participatif
Paysan



 **neonomia**
allié-e-s pour entreprendre





**Les Vergers : un laboratoire vers
une nouvelle économie locale...
mais laquelle ?**

Mandat d'APRES-GE

Coordonner...	les arcades et ateliers
Evaluer...	les commerces et activités
Attirer...	des projets ESS innovants
Faire...	collaborer les acteurs



La présente chartre constitue l'élément fondateur d'une approche proactive et coordonnée pour l'occupation des rez-de-chaussée et autres surfaces d'activité de l'écoquartier des Vergers. Elle est le fruit de concertations au sein du Groupe des maîtres d'ouvrage afin de dégager des valeurs et une vision commune de l'écoquartier. Le but de la chartre est de définir un cadre qui favorise le déploiement d'activités économiques et sociales enrichissantes en accord avec cette vision et ces valeurs.

En particulier, les activités socio-économiques correspondant aux **4 pôles** ci-dessous sont souhaitées :

1. Alimentation (de la production, transformation et distribution sur le quartier) ;
2. Artistes & artisans, métiers créatifs et innovants ;
3. Santé, bien-être, services à la personne et vie de quartier ;
4. Activités socioculturelles, formation & sensibilisation.

Sur le plan économique, les activités du quartier tendent à :

- favoriser l'attractivité en donnant aux Vergers une forte identité d'écoquartier ;
- favoriser l'émergence d'une économie sociale et solidaire ;

CHARTRE ECOQUARTIER POUR LES ACTIVITES ECONOMIQUES, SOCIALES ET CULTURELLES

Version 20 mai 2015



La présente charte constitue l'élément fondateur d'une approche proactive et coordonnée pour l'occupation des rez-de-chaussée et autres surfaces d'activité de l'écoquartier des Vergers. Elle est le fruit de concertations au sein du Groupe des maîtres d'ouvrage afin des dégager des valeurs et une vision commune de l'écoquartier. Le but de la charte est de définir un cadre qui favorise le déploiement d'activités économiques et sociales enrichissantes en adéquation avec cette vision et ces valeurs.

En particulier, les activités socio-économiques correspondant aux **4 pôles** ci-dessous sont souhaitées :

1. Alimentation (dont production, transformation et distribution sur le quartier) ;
2. Artistes & artisans, petits commerçants et recyclage ;
3. Santé, bien-être, services à la personne et vie de quartier ;
4. Activités socioculturelles, formation & sensibilisation.

Sur le plan économique, les activités du quartier tendent à:

- favoriser l'attractivité en donnant aux Vergers une forte identité d'écoquartier ;
- favoriser l'émergence d'une économie sociale et solidaire ;
- favoriser la mixité fonctionnelle et la création d'emplois ;
- favoriser la mutualisation et les synergies entre les activités ;
- favoriser l'économie locale.

**Lien social + inclusion
= solidarité**




Médecines conventionnelles + thérapies
naturelles + prévention =



**Ecologie + circuits courts
= durabilité**





**Coopération + synergies
= économie collaborative !**

NOS besoins

- Approfondir....
- Créer...
- Répliquer...
- Coopérer !



Un supermarché
autogéré par ses membres,
clients et paysans.

De la fourche à la
fourchette et
du radis à la planète.

SPP—
Supermarché
Participatif
Paysan

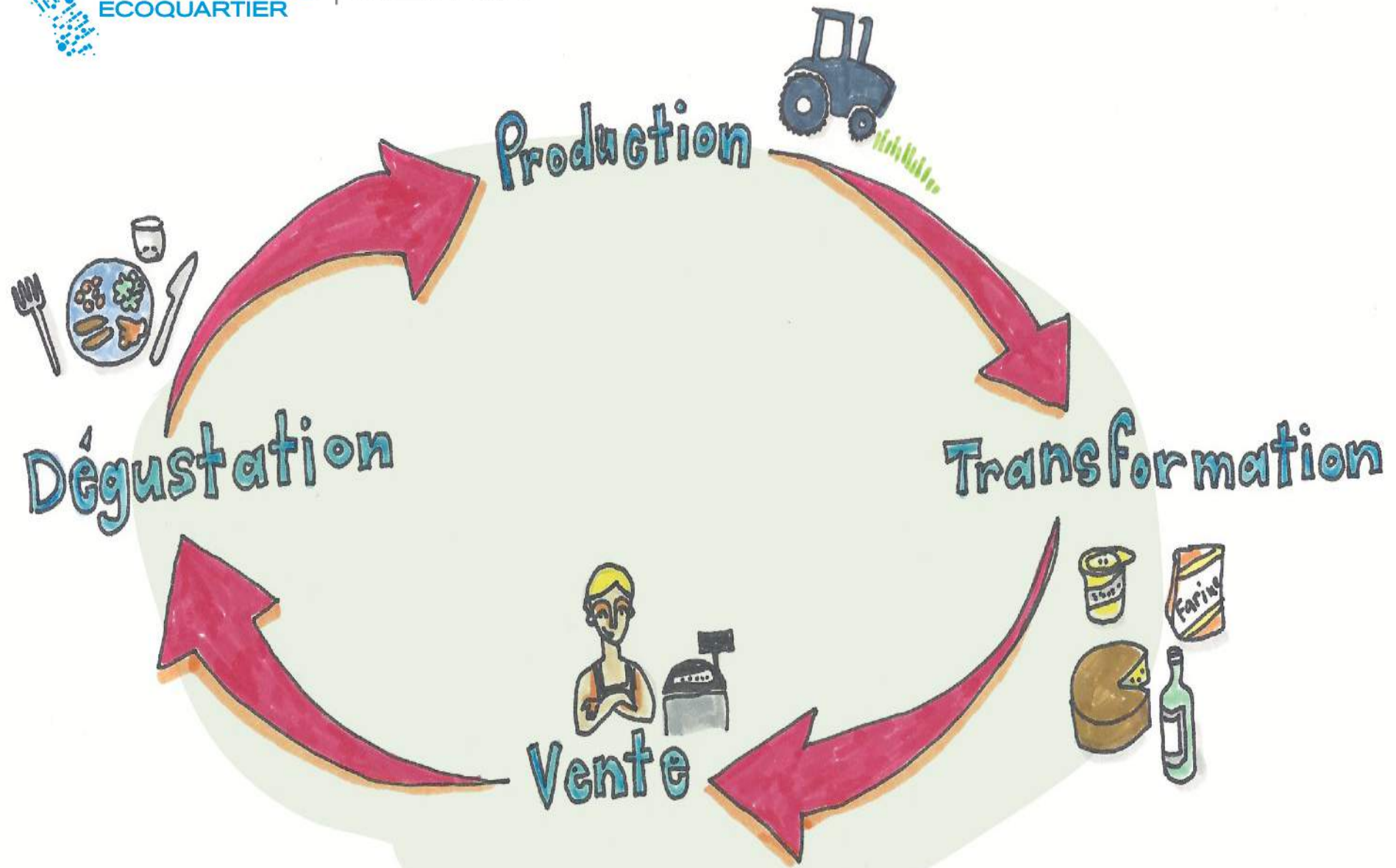
Benoît Molineaux
30 MAI 2017



APRÈS-GE





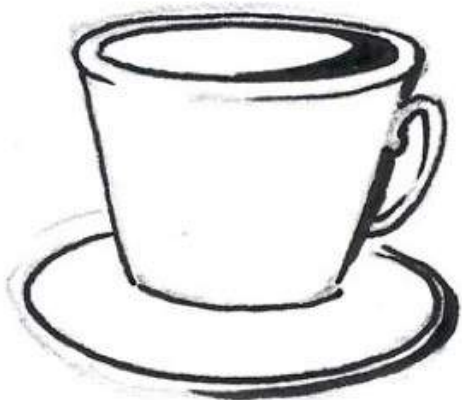
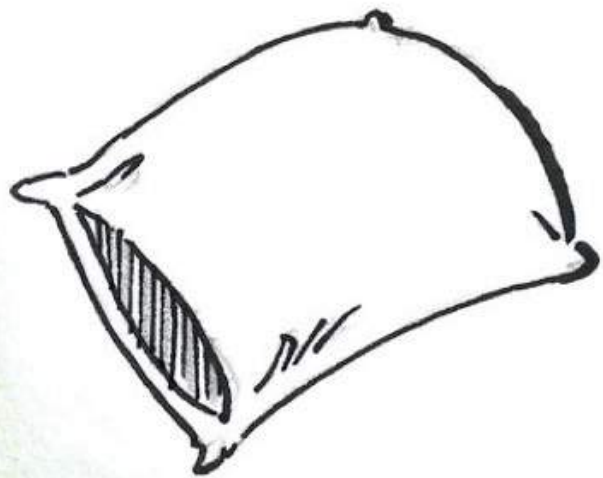




spp-vergers.ch



**Auberge des Voisins
depuis 2019**









Auberge des voisins

Apéro
Brochettes
tomate - mozzarella - basilic
Proposé par
Noémie

www.aubergedesvoisins.ch



BIENVENUE !

!!!! ~~ATTENTION~~ !!!!

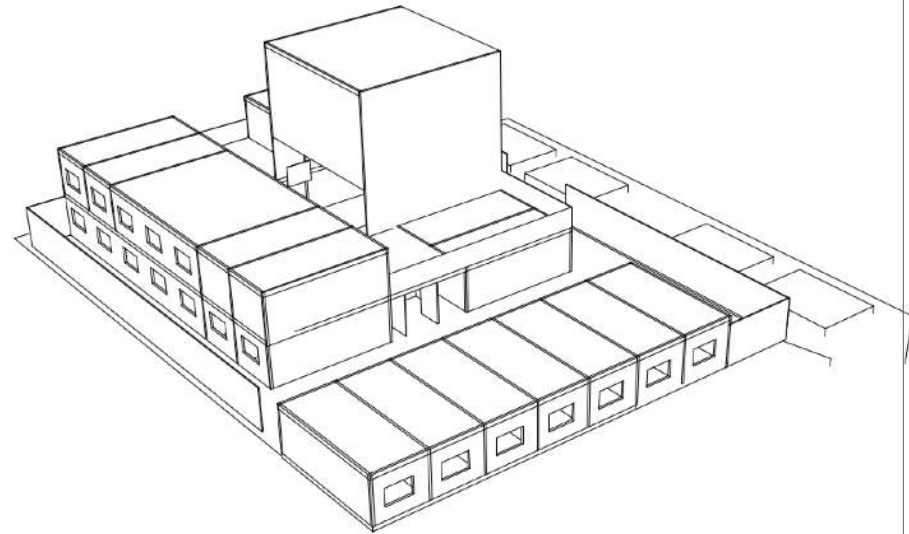
CHANTIER EN COURS

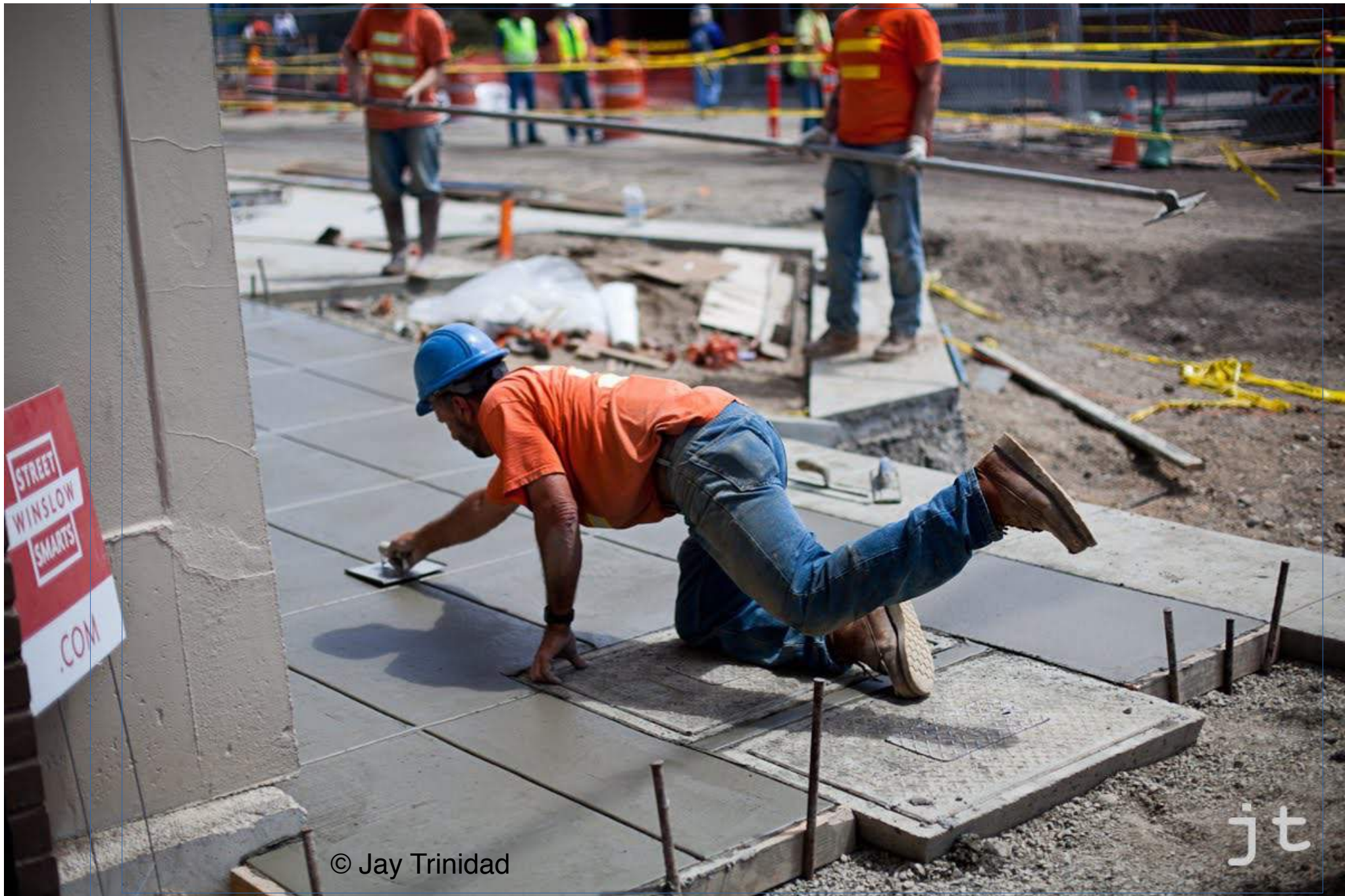




A11 A12

L'ESPACE CHANTIER





© Jay Trinidad

jt



Eduard Müller © Musée national suisse



**Coopérative romande
d'entrepreneur·e·s salarié·e·s**

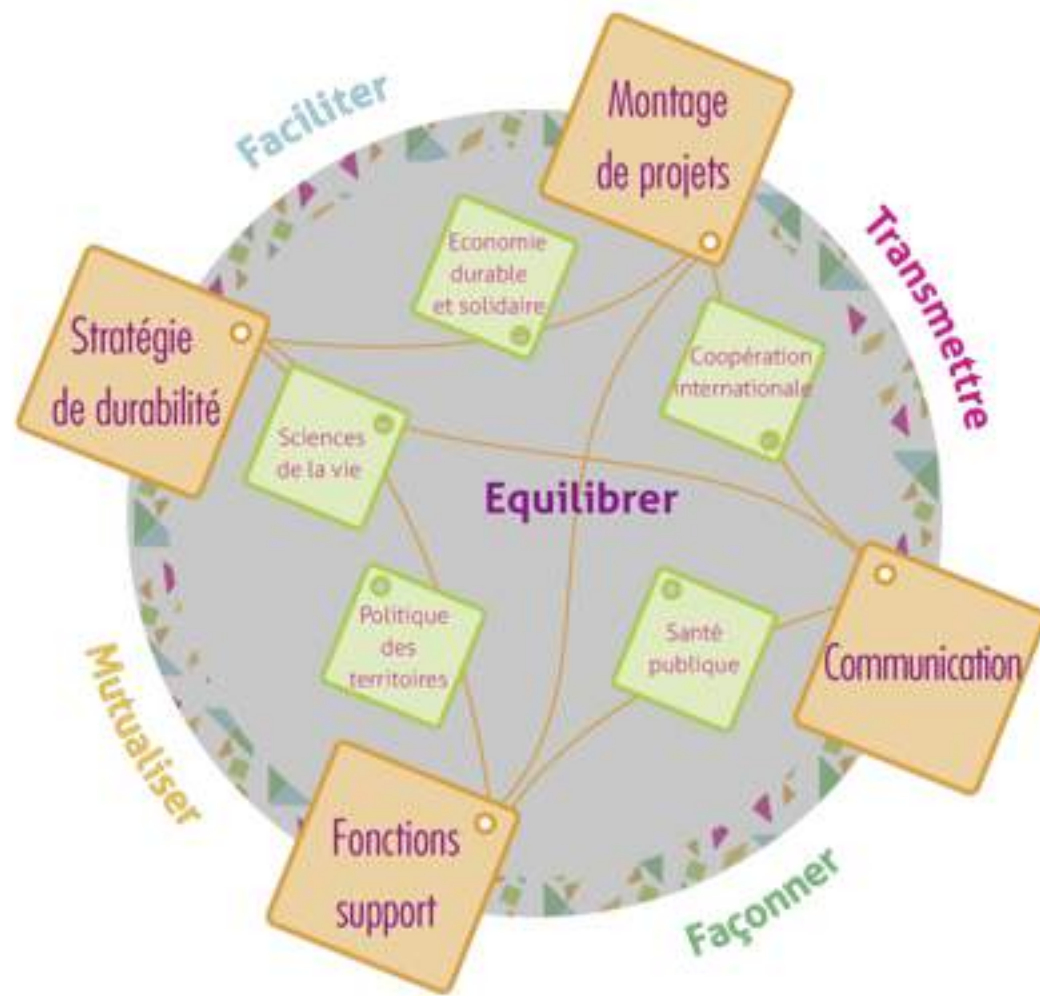
30 mai 2017
Assemblée général APRES-GE – Le quartier autrement



Laure Bonnevie
Coopératrice entrepreneure



Une coopérative intersectorielle



Au service des territoires

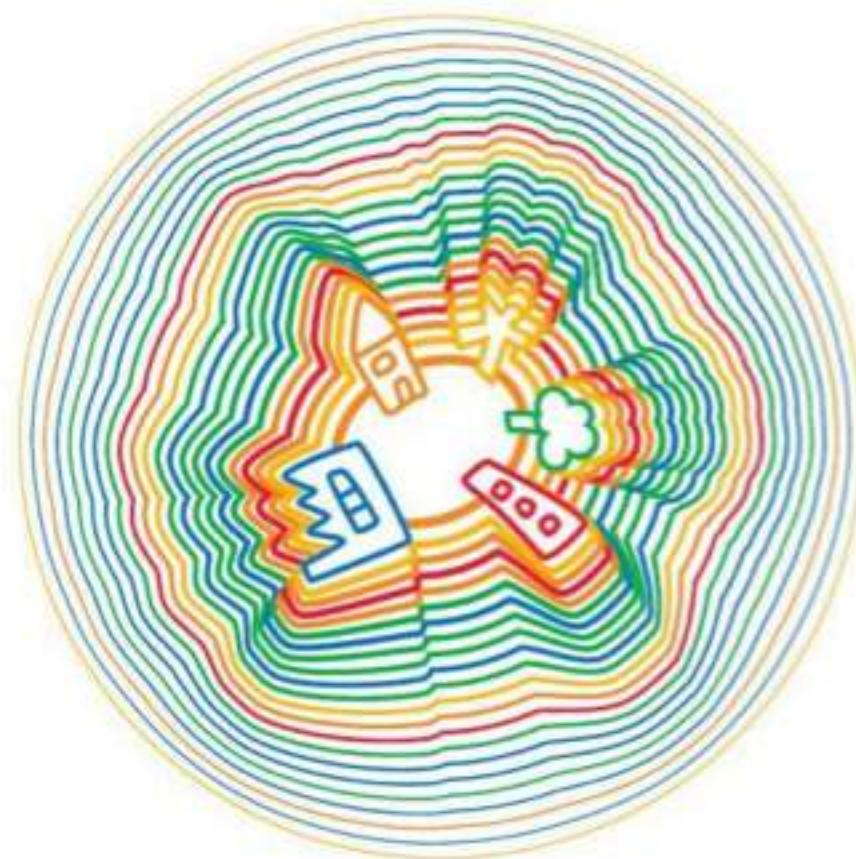
Programme de législature
2016 – 2021
L'ENGAGEMENT POUR
RENENS, VILLE À VIVRE

histori**de**mots



Reliance Plurielle

Prosperité dans l'écosystème humain et naturel



Au service des territoires

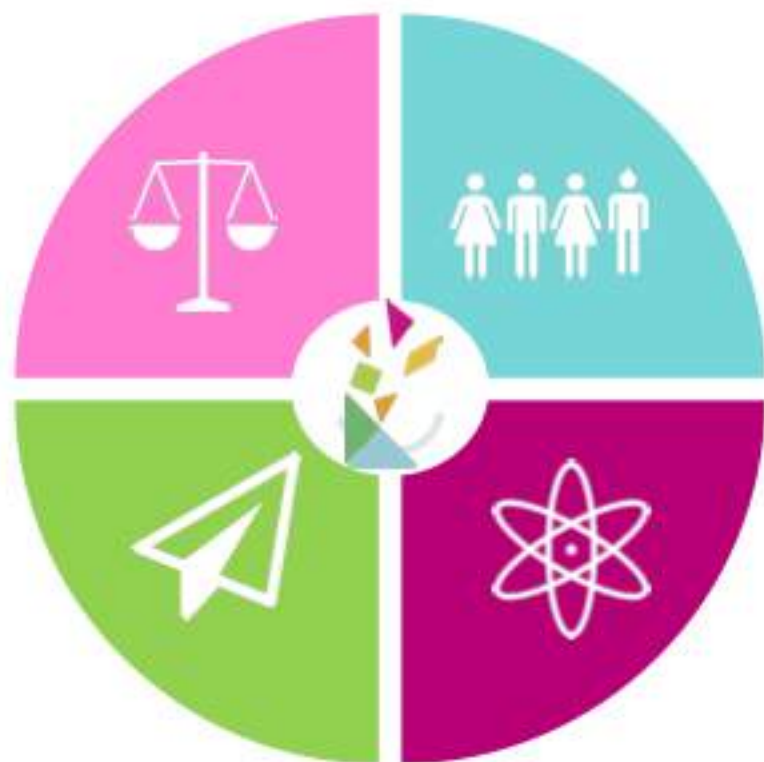
biketour
entre ville et campagne



**METS
D'ASTRONOMIE
SCIENCE**



Un écosystème de prestations vers la durabilité



Merci de votre attention



www.neonomia.ch



Merci pour votre participation !

Chambre de l'économie sociale et solidaire, APRÈS-GE

Rue des Savoises 15,
1205 Genève
022 807 27 97
info@apres-ge.ch
www.apres-ge.ch



**Chambre de l'économie
sociale et solidaire**
APRÈS-GE

